Nations Unies S/2005/847



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous informer que l'Organisation des Nations Unies a reçu une lettre du Président de la Commission d'enquête indépendante, M. Paul Volcker, lui demandant de maintenir la Commission d'enquête indépendante en activité jusqu'à la fin mars 2006. J'ai également reçu une lettre du Représentant permanent de l'Iraq dans le même sens.

Étant donné que le Gouvernement iraquien appuie cette proposition et vu le nombre de demandes de coopération que la Commission a reçues d'États Membres qui cherchent à donner suite aux conclusions de son rapport final, j'ai décidé de faire droit à sa demande. C'est pourquoi je joins à la présente une lettre adressée à M. Volcker par mon Directeur de Cabinet dans laquelle sont établies les bases de cette prorogation ainsi que d'autres renseignements importants concernant les fonctions de suivi de la Commission et les questions connexes (voir annexe). Il convient de noter qu'une fois son enquête achevée, la Commission n'aurait plus capacité ni autorité pour mener l'enquête.

Je vous serais reconnaissant de porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi **Annan**

06-20032 (F) 050106 060106

Annexe

Lettre datée du 20 décembre 2005, adressée au Président de la Commission d'enquête indépendante par le Directeur du Cabinet

Je me réfère à votre lettre du 18 novembre par laquelle vous demandez à l'Organisation des Nations Unies d'autoriser la Commission d'enquête indépendante sur le programme Pétrole contre nourriture à poursuivre ses activités jusqu'à la fin mars 2006 et où vous évoquez l'entretien que vous avez eu à ce sujet avec le Représentant permanent de l'Iraq. Le Secrétaire général a maintenant reçu séparément une lettre du Représentant permanent de l'Iraq dans le même sens.

Comme le Gouvernement iraquien appuie cette proposition et vu le nombre de demandes de coopération que la Commission a reçues d'États Membres qui cherchent à donner suite aux conclusions de son rapport final, le Secrétaire général fait volontiers droit à cette demande. Cette prorogation aurait exclusivement pour objet d'aider dans leur travail les autorités judiciaires et réglementaires dûment habilitées dans les poursuites qu'elles auraient éventuellement engagées, à partir des travaux de la Commission d'enquête indépendante, contre des personnes physiques ou morales et d'autres entités. Une fois son enquête achevée, la Commission n'aurait plus capacité ni autorité pour mener l'enquête. Les fonctions du personnel résiduel de la Commission consisteraient à gérer l'accès aux multiples pièces que le Comité a recueillies pendant ses travaux. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, ce personnel serait également chargé d'assurer la conservation et le catalogage des archives en vue de leur utilisation ultérieure éventuelle.

Comme convenu avec vos collaborateurs, étant donné ses fonctions de suivi limitées, la Commission d'enquête serait officiellement dissoute à la fin du mois de décembre. Cependant, une entité chargée du suivi, provisoirement dénommée Bureau de la Commission d'enquête indépendante, continuerait de faciliter les activités de suivi décrites ci-dessus jusqu'à la fin mars 2006 et des fonds complémentaires seraient également apportés en avril 2006 afin de financer les frais occasionnés par la fermeture officielle du Bureau. Reid Morden, Directeur exécutif de la Commission, deviendrait directeur exécutif de ce nouveau bureau. Les membres de la Commission et vous même avez bien voulu accepter de faire partie d'un groupe d'experts qui pourront être consultés pour régler toute question générale et tout aspect pratique concernant la publication de documents qui pourraient être découverts. Nous serions également tenus d'informer le Conseil de sécurité de la prorogation de ces arrangements.

À la fin du mois de mars 2006, l'Organisation des Nations Unies serait officiellement chargée du contrôle de gestion des archives de la Commission d'enquête, veillant à leur intégrité matérielle et apportant son entière collaboration à toute enquête nouvelle ou en cours menée par les autorités nationales compétentes. Selon toute vraisemblance, nous chercherions à garder plusieurs membres de la Commission qui connaissent les archives afin de répondre aux demandes de renseignements à venir et nous nous emploierions à recueillir des fonds complémentaires pour les conserver et financer les coûts de gestion des archives. Une continuité intégrale étant indispensable entre le moment où le Bureau sera chargé de gérer les archives et le transfert de leur contrôle à l'Organisation des Nations Unies, l'aboutissement rapide des discussions entre l'Organisation et la

Commission sur des principes de communication de l'information et de conservation des documents est désormais impératif.

Le Directeur du Cabinet
(*Signé*) Mark Malloch **Brown**